Compte-rendu du Conseil d'Administration
du jeudi 26 novembre 2020
en virtuel

Présents :
BERTIN-ROCHE Pascale, DURAND Laëtitia, PAUMARD Alain, CHEVAILLER Denis
BEATSE Frédéric, LEBEAUPIN Sophie, LE FLOCH Stéphane,
TOSITTI Guillaume, BREMAUD Jean Philippe, SALADIN Véronique, WOOD Nicholas, LE TALLEC Thierry, OBRERO GARCIA José Antonio
JACKOWSKI Laurent, CABANE Laëtitia,
ASSERAF Touria, Céline MAUDET-RIOUAL, Véronique BEAUJOUAN, COURIO Chantal, AVRILLAUD Magali
TURQUAY Fanny, HAMEL Titouan, MAZEYRAT Arthur, BRIAND-BOUCHER Benjamin, TISSOT Juliette

Excusés :
GERAULT Laurent, PRETROT Laurent,
POIREY Anne-Bérengère,
ROUSSEAU Emmanuelle,

Le quorum (24 participants) étant atteint, Mme BERTIN-ROCHE ouvre la séance à 18 H00.
Mme COURIO, représentante des parents d'élèves, est désignée secrétaire de séance.

1 -Approbation de l'ordre du jour

Un point est ajouté à l'ordre du jour du CA : contrat VISTANDCOM (Opérateur en téléphonie).

Votants : 24 Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

18h01 reconnexion de Mme MAUDET RIOUAL, 25 participants

2 – Approbation du compte-rendu du CA du 5 novembre 2020

Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

3 Protocole renforcé

Le lycée s'est adapté très facilement. Le protocole a été discuté en assemblée plénière (à distance) dès le 02 novembre et mis en place le jeudi 05 novembre 2020.

Mise en place d'un circuit des déplacements afin d'éviter les brassages.

Mise en place d'horaires décalés pour les cours, et pauses.

Un placement en quinconce est mis en place au réfectoire avec des horaires de passage pour chaque classe.

Les étudiants internes et internes-externés mangent au réfectoire.
Plus de devoirs surveillés le samedi matin jusqu'au 18/12/2020.

Une alternance par niveau est mise en place en classe virtuelle ou devoirs à la maison : un premier niveau (jeudi, vendredi, lundi, mardi et mercredi), avec un roulement chaque semaine par niveau pour les secondes, premières et terminales. L'emploi du temps est maintenu à distance.

Le planning d'alternance est mis en place jusqu'au 20 janvier 2021.

Les cours d'EPS ont lieu en demi-groupe.

Les élèves présentant un handicap (accompagné d'AESH) sont maintenus en présentiel.

Le lycée va essayer d'accueillir les étudiants demi-pensionnaires une journée par semaine au self (certains mangent dans l'enceinte du lycée mais à l'extérieur).

Point COVID : cette semaine, pas d'élèves COVID, un enseignant malade et deux enseignants cas contacts.

Le protocole mis en place a été validé par le Recteur de l'académie de Nantes.

Question d'un élève par rapport aux pauses. Madame la Proviseure maintient l'alternance de pauses car cela permet une vraie fluidité du nombre de présents dans le forum.

4 Parcours Avenir

- ***Parcours Avenir Secondes :***

Le parcours se fait en 3 trimestres.

1er trimestre : 1er bilan scolaire, apprentissage de Folios de septembre à octobre. Les conseils de classe auront lieu du 30 novembre au 4 décembre 2020.

2ème trimestre :
- Choisir ses enseignements de spécialités, découvrir les filières technologiques.
- Participer aux portes ouvertes : elles auront lieu différemment du fait de la crise sanitaire (virtuelle ?).
- Possibilité d'effectuer des stages de découverte en entreprise (demander une convention de stage auprès de l'administration du lycée). Les stages pourront se faire pendant les cours sur dérogation de l'administration. Les stages ne peuvent pas se faire pendant les vacances scolaires.
- Les conseils de classe auront lieu du 8 au 12 mars 2021.

3ème trimestre :
- Mini-stage possible
- Les conseils de classe auront lieu du 25 mai au 2 juin 2021.

- ***Parcours Avenir Premières***

Le parcours se fait en 2 semestres.

1er semestre :

- Les élèves peuvent découvrir l'université « M'essayer c'est m'adopter » soit lors des vacances de la Toussaint ou lors des vacances d'hiver (février/mars).
- Le forum de Cholet est annulé.
- Les rendez-vous parents/professeurs sont annulés : possibilité de prendre rdv pour rencontrer un professeur (soit au lycée, soit par téléphone).
- Les conseils de classe auront lieu début février 2021. Les élèves devront formuler leurs vœux provisoires du choix des deux spécialités qu'ils souhaitent conserver.

2ème semestre :

- Les élèves devront courant février effectuer leur choix définitif de la spécialité en 1ère.
- Les portes ouvertes de l'université d'Angers auront lieu le 13 février 2021.
- Découverte de l'université « M'essayer c'est m'adopter » du 22 au 26 février 2021.
- Pendant toute l'année, les élèves sont en lien avec les professeurs principaux et psy-en pour les guider dans leurs choix.
- Les conseils de classe auront lieu en juin 2021.

- ***Parcours Avenir Terminales***

Le parcours se fait en 2 semestres.

1er semestre :

- Les élèves peuvent découvrir l'université « M'essayer c'est m'adopter » soit lors des vacances de la Toussaint ou lors des vacances d'hiver (février/mars).
- Découverte de Classes préparatoires aux grandes écoles
- Réunions parents/professeurs en décembre par téléphone ou en visio.
- Présentation de PARCOUSUP aux familles le 21 janvier 2021.
- Conseil de classe du 27 janvier au 5 février 2021.

2ème semestre :

- Portes-ouvertes des établissements
- Découverte de l'université « M'essayer c'est m'adopter » du 22 au 26 février 2021.
- Suivi des vœux sur PARCOURSUP
- Conseil d'orientation en avril
- Conseil de classe en juin
- Pendant toute l'année, les élèves sont en lien avec les professeurs principaux et psy-en pour les guider dans leurs choix.

Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

5 Protocole examen EPS

Le protocole d'EPS est présenté avec des règles sanitaires : port du masque, demi-groupe.

Le protocole d'examen en EPS est adopté à :

Votants : 25 Pour : 24 Contre : 1 Abstention : 0

La question est posée de connaître la raison de la personne qui a voté contre.

L'élève précise que les dates d'évaluation d'EPS pour le baccalauréat sont maintenues, alors que les élèves ayant moins de cours d'EPS, seront moins entraînés.

Mme BERTIN-ROCHE indique que ces dates sont nationales et que l'organisation des cours liée à la crise sanitaire s'impose à tous les élèves au niveau national. Il y aura une bienveillance compte tenu du contexte sanitaire.

6 Adhésion « Terre des Sciences »

L'abonnement est de 60 euros par an.

Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

7 Budget 2021 :

Le budget prévisionnel (recettes et dépenses pour 2021) est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration de l'établissement. Le budget est établi pour une année civile.

Il présente une section fonctionnement qui comprend trois services généraux : AP (Activités Pédagogiques), VE (Vie de l'Elève), ALO (Administration et Logistique) et deux services spéciaux : SBN (Service des Bourses Nationales) et SRH (Service de Restauration et d'Hébergement). Il présente une section d'opérations en capital pour les biens acquis dont la valeur est supérieure à 800,00 € hors taxes..

Le budget 2021 est élaboré en tenant compte des différentes dotations Région (DACF, crédits éducatifs, aides à la scolarité), Etat et ressources propres de l'établissement et des recettes du SRH. Il est tenu compte des dépenses réalisées dans l'année.

BUDGET 2021 :

Section Fonctionnement	Recettes	Dépenses	Commentaires
AP - Activités Pédagogiques	107 270,80 €	107 270,80 €	Pas de voyage
VE - Vie de l'élève	6 413,82 €	6 413,82 €	
ALO - Administration et Logistique	302 612,34 €	311 104,01 €	-8 491,67 €. Ce montant correspond aux amortissements « réels ». Moins de recettes notamment pour la contribution du SRH aux charges de viabilisation
Services généraux – Total	416 296,96 €	424 788,63 €	Commentaires
SRH - Service restauration et hébergement	605 002,00 €	605 002,00 €	Baisse des recettes liées au COVID
SBN - Service des bourses nationales	138 000,00 €	138 000,00 €	
Services spéciaux – Total	743 002 ,00 €	743 002,00 €	
Total budget prévisionnel 2021	1 159 298,96 €	1 167 790,63 €	Différence liée aux amortissements réels.
OPC (Opérations en capital			Pas d'opération

Ce budget est à l'équilibre, la différence est liée à une opération d'ordre (amortissements réels) sans influence sur la trésorerie.

Question d'un membre présent : La crise sanitaire a-t-elle déséquilibré le budget ?

Monsieur PAUMARD répond : l'année 2020 a été marquée par la pandémie du COVID 19. Ceci a entraîné des dépenses supplémentaires et une baisse des recettes pour le SRH.

Il faut souligner également l'impact pour les dépenses supplémentaires et non prévues, liées à l'achat de matériels et de produits (poussoir à pied, contenant, gel hydroalcoolique, produits désinfectants) qui a présenté un coût de 13 000 euros pour 2020.

Cette dépense devrait s'élever à 8 500 euros en 2021.

Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le budget est adopté à l'unanimité.

Intervention de Monsieur BEATSE Frédéric, représentant suppléant de la Région : il félicite les établissements et leur adaptation dans le cadre de la crise sanitaire. Il indique que la situation est complexe et qu'il convient d'adopter une attitude prudente financièrement.

8 Délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement

Une délégation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement est sollicitée pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget.

Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

9 Contrat VISTANDCOM

VISTANDCOM est l'opérateur de téléphonie mobile de l'établissement. Il est nécessaire de revoir les coûts. Un avenant au contrat est proposé pour une baisse de l'abonnement. Coût du nouvel abonnement annuel : 4 334,40 euros, soit une économie de 2 297,28 € par rapport à l'ancien abonnement.

Votants : 25 Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Bertin-Roche lève la séance à 19h23.

La Proviseure : Pascale Bertin-Roche	La secrétaire de séance : Chantal Courio

lycée Henri Bergson
académie Nantes
éducation nationale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 26 novembre 2020

BUDGET 2021 – Propositions

Présentation :

Définition : selon la réglementation relative à la gestion budgétaire et comptable publique, le budget d'un établissement public local d'enseignement (EPLE) est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses d'un exercice. Il est soumis à l'approbation du conseil d'administration. Il s'agit avant tout d'un acte prévisionnel.

Quelques grands principes :

- L'unité : le budget englobe la totalité des charges et des produits de l'établissement
- L'annualité : l'année budgétaire et l'exercice comptable commencent le 1er janvier et s'achèvent le 31 décembre
- L'universalité : évaluation de toutes les recettes et dépenses sans contraction, omission ou affectation
- La spécialité : les crédits ouverts au budget à chaque service ne peuvent être affectés à d'autres services

Enfin, les principes souverains de l'équilibre et de la sincérité : le budget ne doit souffrir d'aucune majoration ni minoration des dépenses ou des recettes qui ne seraient pas fondées et doit présenter un équilibre entre les recettes et les dépenses.

La nomenclature budgétaire :

Le cadre budgétaire comprend deux sections : la section de fonctionnement qui décrit les opérations de dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant de l'établissement et la section d'opérations en capital (retrace l'acquisition de biens immobilisés dont le montant est supérieur à 800 euros hors taxes).

La section de fonctionnement comprend trois services généraux : AP (activités pédagogiques) – VE (vie de l'élève) – ALO (administration et logistique) et deux services spéciaux : SBN (service des bourses nationales) – SRH (service de restauration et d'hébergement).

Le contexte 2021 :

La Région des Pays de la Loire, collectivité de rattachement du lycée, a fait connaître, pour 2021, les orientations retenues :

« Au cours de sa session du 16 octobre dernier, l'assemblée régionale a adopté le montant des dotations de fonctionnement des EPLE et les nouvelles modalités de calcul de la dotation annuelle des crédits de fonctionnement (DACF) applicables aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLE).

L'application des nouveaux critères pour les établissements relevant de l'Education nationale se poursuit en 2021 et induit pour 76 EPLE une augmentation de leur DACF s'échelonnant entre 4,8% et 20%, les autres EPLE voyant leurs dotations reconduites à l'identique de 2020.

En s'appuyant sur les nouveaux critères de calcul comme point de référence et garantie de traitement équitable des EPLE, l'enveloppe budgétaire initiale consacrée à la DACF est revalorisée de plus de 1,5 M€ cette année et s'élèvera à 33 541 439 € en 2021.

Par ailleurs, depuis du 1er janvier 2020, la Région a repris à sa charge pour les établissements engagés dans la démarche, le coût de l'abonnement Internet et téléphonie fixe après de Gigalis qui, en contrepartie, a simplifié son offre et augmenté les débits.

Cette prise en charge se fait par un prélèvement de la DACF correspondant au montant dû par l'établissement à Gigalis.

Ces dispositions seront complétées comme chaque année, d'une enveloppe dédiée à la résolution des situations particulières notamment le niveau de fonds de réserve insuffisant (moins de 30 jours d'avance de fonctionnement).

Pour le lycée Henri Bergson, la DACF pour 2021 est de 270 085 € (pour mémoire, la dotation 2020 était de 263 493 € moins l'abonnement Gigalis, soit 252 693 €). Compte tenu de la prise en charge de l'abonnement Gigalis (10 080 €) par la Région, le montant notifié de la DACF 2021 s'élève à 260 005 €.

La DACF augmente de 6 592 € € par rapport à 2021 (abonnement Gigalis inclus)

Le budget 2021 :

Il est élaboré à partir de la DACF et autres dotations attribuées par la Région, des dotations de l'Etat, des ressources propres de l'établissement et des recettes du SRH.

Pour la Région, à la DACF, s'ajoutent les crédits éducatifs d'autonomie, les aides à la scolarité (manuels scolaires et le fonds social régional).

L'Etat contribue essentiellement pour les fonds sociaux et les droits de reprographie.

Remarque importante :

Depuis le raccordement du lycée au réseau de chauffage de Belle-Beille, cette situation représente un surcoût estimé à environ 30 000 €/an, par rapport à la charge de chauffage des exercices précédents.

La facture transmise mensuellement par la société ALTER SERVICES, chargée de la gestion du réseau de chaleur, se décompose comme suit :

- Consommation (énergie bois et gaz) : coût variable selon les mois
- Abonnement (électricité, petit entretien, gros entretien, investissement) : 3 205,01 € mensuel, soit sur une année, un coût d'abonnement de 38 460,12 €

Ce surcoût impacte de manière significative l'élaboration du budget 2021 : la DACF augmente de 6 592 €, le restant est pris en charge sur le budget du lycée, soit 23 408 € à répartir sur les services AP, ALO et SRH.

Par ailleurs, l'année 2020 a été marquée par la pandémie du COVID 19. Ceci a entrainé un confinement total sur le territoire national à partir du 13 mars 2020 avec la fermeture des établissements scolaires pendant deux mois et demi, puis une reprise partielle de l'activité en juin. La réouverture des établissements scolaires a vu la mise en mise de protocoles sanitaires, générant des frais importants pour satisfaire à la sécurité sanitaire.

L'année 2021 verra probablement une prolongation de ces protocoles sanitaires et donc, la nécessité de d'inscrire une ligne budgétaire « COVID » pour une traçabilité des dépenses. Corrélativement, les recettes liées à la restauration et l'internat diminuent par la mise en place indispensable d'un protocole sanitaire restauration (nombre de places limitées pour respecter la distanciation physique, alternance enseignement en présentiel et à distance). La baisse des recettes pour l'exercice 2021 est évaluée à 153 583,85 €.

Les orientations proposées :

- La viabilisation (électricité, eau, gaz, chauffage par le réseau de chaleur de Belle-Beille) a été diminuée au vu de la consommation de l'exercice 2020.
- La contribution du « Service de Restauration et d'Hébergement - SRH » au service « Administration et Logistique - ALO » est également diminuée (35 318,20 €) suite à la forte baisse des recettes. Néanmoins, l'effort est maintenu pour le service SRH pour l'entretien de la restauration (maintenance des chambres froides, divers travaux) et de l'internat (maintenance du SSI – système de sécurité incendie), la sécurité sanitaire.
- Il n'est pas proposé de prélèvement sur fonds de roulement. Il convient d'attendre l'élaboration du compte financier 2020 et le résultat qui en découle.

Le budget doit permettre le fonctionnement global de l'établissement : assurer le bon entretien, la sécurité et le maintien d'un cadre de vie agréable.

I – la section de fonctionnement :

1 – Elle est composée des trois services généraux :

1.1 – Activités pédagogiques (AP) :

Les dépenses imputées et les recettes constatées sont relatives à l'enseignement initial. Les voyages scolaires sont annulés pour 2021. Malgré un contexte financier très contraint, les crédits pédagogiques ont été globalement maintenus.
Le montant inscrit en dépenses et en recettes s'élève à 107 270,80 €.

Les recettes :
La part de la DACF s'élève à 67 020,80 € soit une diminution de 5 679,20 € par rapport à 2020.
Les autres recettes sont attribuées par la Région (les crédits éducatifs d'autonomie), par l'Etat (droit de copies), par la taxe d'apprentissage.

Les dépenses :
Le montant total des dépenses diminue de – 58 693,70 € : soit 37 862,00 € pour les voyages et 18 022,50€ pour les manuels scolaires.
Par ailleurs, il convient de tenir compte de la reconduction des projets « Jardins » et « Ruches ». Les crédits du CDI sont reconduits à l'identique, ainsi que les sciences.

1.2 – Vie de l'élève (VE)

Les dépenses et les recettes sont relatives à l'amélioration de la vie des élèves et des étudiants, aux actions visant la santé et la citoyenneté, aux actions mises en œuvre à l'initiative des élèves, aux diverses aides sociales (à l'exception des bourses nationales).
Le montant s'élève à 6 413,82 € en dépenses et en recettes.

Les recettes :
Il s'agit de subventions de l'Etat (fonds sociaux, fonds de vie lycéenne, diverses dépenses pédagogiques, internat d'excellence, cordées de la réussite) et de la Région (fonds sociaux)

Les dépenses :
Elles sont représentées par les aides sociales, le fonds de vie lycéenne et autres dépenses pédagogiques.

1.3 – Administration et logistique (ALO)

Les dépenses et les recettes concernent la viabilisation, le fonctionnement, l'entretien général et l'administration de l'établissement. A noter que les amortissements sont imputés à ce service.

Le montant s'élève à 311 104,01€ en dépenses et à 302 612,34 € en recettes. La différence, d'un montant de – 8 491,67 €, représente les amortissements « réels » pour la dépréciation des biens immobilisés acquis par l'établissement. Ce montant n'a pas d'effet sur le résultat de l'exercice, c'est une opération comptable.

Les recettes :
La DACF s'élève à 192 984,20 €, soit une augmentation de 12 991,20 € par rapport à 2020. La contribution du SRH aux charges communes (notamment de viabilisation) est de 89 781,80 € soit une diminution de 35 318,10 € par rapport à 2020. Cette diminution s'explique par la forte baisse des recettes du SRH, qui impacte nécessairement le montant des charges communes.
Les autres recettes proviennent de la dotation de la Région pour les espaces verts, les amortissements neutralisés et les locations.

Les dépenses :
La viabilisation (eau, gaz, électricité, réseau de chaleur), d'un montant de 173 500,00 € (soit 66,73 % de la dotation de la DACF) est diminuée de 10 000,00 € par rapport au budget 2020, au vu des

consommations de l'année 2020. Les opérations spécifiques, l'une pour les amortissements « réels » (biens acquis sur fonds propres) pour un montant de 8 491,67 €, l'autre pour les amortissements neutralisés (biens acquis sur subventions) pour un montant de 1 854,34 € qui s'équilibre en dépenses et en recettes.
D'une manière générale, les autres montants (les produits d'entretien, de matériaux, matériels liés à la maintenance) sont maintenus par rapport à 2020. Une ligne « COVID » a été créée pour 4 000,00€ . Il conviendra d'être vigilant sur les dépenses.

2 – Les services spéciaux :

Ils sont composés de deux services :

2.1 – Le service de restauration et d'hébergement (SRH)

Lors du conseil d'administration du 7 novembre, une augmentation de 1% a été votée pour les tarifs 2021 du SRH.

Les recettes :
Compte tenu des informations connues à ce jour par rapport au contexte sanitaires, les recettes prévisionnelles ont été fortement diminuées : - 153 583,85 €. Il convient en effet de penser que l'année 2021 sera dans la continuité de l'année 2020 quant aux différents protocoles sanitaires et aux possibles reconfinements. Les repas occasionnels (formations extérieures) sont également en nette diminution.
Le montant des recettes s'élève à 605 002,00 €.

Les dépenses :
Le crédit nourriture s'élève à 289 321,22 €.
Le montant des produits d'entretien (utilisés pour la restauration et l'internat) est de 20 000,00 € (dont 4 500,00 pour le Covid).
Les montants attribués pour les contrats (32 500€) et l'entretien des matériels (18 000,00€) sont reconduits par rapport à 2020.
La contribution au service ALO s'élève à 89 781,00 €.
Les frais divers (1 600,00 €) représentent les frais bancaires dûs lors du paiement en ligne pour les repas.
Le montant des dépenses s'élève à 605 002 €.

2.2 – le service des bourses nationales (SBN)
Le montant inscrit en recettes et en dépenses est de 138 000,00 €.

II – Les opérations en capital (OPC) :
Cette section décrit les opérations affectant la composition du patrimoine de l'établissement. Sur la ligne de dépenses, sont imputées les opérations consécutives aux acquisitions de biens immobilisés supérieur à 800,00 € hors taxes.

Il n'est pas proposé, à ce jour, d'opération en capital pour le budget 2021.

Le montant total des dépenses s'élève à 1 172 790,63€. Le montant total des recettes s'élève à 1 164 298,96 € soit une différence de 8 491,67 € par rapport aux dépenses, ce qui correspond aux amortissements réels.

Conclusion :

La notion d'équilibre budgétaire : l'équilibre est réalisé section par section. Ceci signifie que l'on met en évidence un résultat de fonctionnement prévisionnel par différence entre prévisions de recettes et autorisations de dépenses.
Pour l'exercice 2021, il apparait un déficit prévisionnel de fonctionnement (plus de dépenses que de recettes). Pour autant, le budget doit être considéré comme équilibré, puisque les dépenses comprennent une opération d'ordre (amortissements réels) sans influence sur la trésorerie et n'impliquent pas un prélèvement sur le fonds de roulement.
Les dépenses prévisionnelles liées au Covid sont estimées à 8 500,00 € (ALO et SRH). Ce montant concerne les achats de gel hydroalcoolique, de produits fongicides et virucides et de papier.

Le gestionnaire / agent comptable

A. PAUMARD

La proviseure

P. BERTIN-ROCHE